



## AUTORISATION PARENTALE PIERCING

Votre enfant mineur désire se faire piercer.

Pour cela le tuteur légal de l'enfant se doit de remplir cette autorisation et de fournir :

- la carte d'identité du responsable légal qui remplit cette autorisation
- la carte d'identité de l'enfant
- le livret de famille si vous ne portez pas le même nom

### INFORMATION SUR LE MINEUR

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

### INFORMATION SUR LE TUTEUR LÉGAL

Nom et prénom du tuteur : .....

N° de téléphone pour confirmation du piercing : .....

(En cas d'absence du tuteur)

Merci de bien vouloir compléter les lignes suivantes de façon lisible :

« Je soussigné(e) .....

autorise mon fils/ma fille.....

à se rendre chez M TATTOO pour la réalisation d'un piercing (préciser le piercing ou endroit)

.....

**Je certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts et m'engage à veiller à la bonne réalisation des soins, en suivant les conseils émis par M TATTOO.**

**En signant cette autorisation de piercing, je renonce à tous recours possibles (notamment judiciaire ou pénaux) à l'encontre de M TATTOO**

Fait à Vieux-Thann, le .....

**Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »**